



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-56496>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-56496**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département du Var

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22830001800113

Ville : TOULON

Code postal : 83000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1650519>

Identifiant interne de la consultation : 20250709-NM/KL

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Conseil départemental du Var - Dbep - Service marchés - 396 Av. des Lices - Toulon

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 20/06/2025 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Critère valeur technique (cf. article 10.2 du Rc) : 40% Critère prix (cf. article 10.2 du Rc) : 60%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES DANS LES BÂTIMENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR

Code CPV principal - Descripteur principal : 50711000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La consultation porte sur les prestations désignées ci-après : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES DANS LES BÂTIMENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR Le marché est passé suivant la procédure adaptée visée aux articles R. 2123-1.1°, art. R. 2123-4 et R. 2123-5 du CCP. Le marché sera conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conformément aux articles R . 2162-1. à R. 2162-6. - R. 2162-13. et R. 2162-14. du CCP. Les prestations sont susceptibles de varier dans les limites suivantes, par période d'un an : Montant minimum : 4 500 euro(s) HT/an Montant maximum : 22 000 euro(s) HT/an Les variantes ne sont pas autorisées. Le financement est assuré par le budget départemental

Lieu principal d'exécution du marché : Département du Var 83000 - Var

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché allotи : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Documents candidature : Cf article 7.1.2 du RC. Durée du marché : Le marché est passé pour une durée de un an à compter de la date mentionnée sur un ordre de service prescrivant le commencement des prestations. Il est renouvelable 3 fois par période de un an, par reconduction tacite, la durée totale du marché ne pouvant excéder 4 ans. En cas de non reconduction, l'acheteur adressera sa décision au titulaire du marché 4 mois avant l'échéance du marché par courrier avec accusé de réception via la plateforme de dématérialisation ou par tout moyen permettant de donner date certaine de réception. Cas particulier de la reconduction anticipée : Si le montant maximum fixé pour une période est atteint avant le terme de la période d'exécution en cours, l'acheteur peut prendre la décision de reconduire l'accord-cadre de manière anticipée. Cette décision met fin à la durée de la période d'exécution en cours et déclenche, de manière anticipée, la période d'exécution suivante. La date de reconduction anticipée marque alors le point de départ : - de la durée de la période d'exécution définie aux documents contractuels du marché, - de la computation du montant minimum et/ou maximum fixé pour cette nouvelle période. En cas de reconduction anticipée, l'acheteur adressera sa décision de reconduction anticipée au titulaire du marché par courrier avec accusé de réception via la plateforme de dématérialisation ou par tout moyen permettant de donner date certaine de réception. Ce courrier précisera également la date d'effet de la reconduction anticipée ainsi que la date d'échéance de la période ainsi reconduite

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/05/2025